

## Rapport de minorité N° 112/2018

### Politique des seniors

---

Nyon, le 28 novembre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis No 112 s'est réunie le 12 juin 2018 à la Ferme du Manoir. Étaient présents : Madame et Messieurs Favre Suzanne, Allamand Victor, Altieri Luigi, Campiche Thierry, Fueglistler Jean-François, Vuadens Sacha et Patelli Pierre (président et rapporteur)

La Commission remercie Madame Stéphanie Schmutz, Municipale du service Enfance, logement et cohésion sociale (SELOC) ainsi que Monsieur Michel Piguet, Chef de service. La commission les remercie pour les précisions qui ont été transmises durant la séance et plus tard.

Le préavis municipal 112 « Politique des seniors » nous est présenté par une Municipalité responsable, il relève d'un bel et noble idéal, l'aide aux plus faibles.

Le préavis 112 nous explique que la population âgée croît continuellement, ce pour de multiples raisons, entre autres :

- l'arrivée à la retraite des « baby-boomers » de 1960 à 1970 selon le préavis, ou le pic de natalité des encyclopédies de 1945 à 1965 ;
- la constante amélioration des techniques et soins médicaux ;
- l'évolution de l'hygiène de vie (régression de la fumée, de l'alcoolisme, augmentation de la pratique du sport, en partie aussi pour palier à la sédentarité, etc) ;
- également, l'attraction d'une ville qui permet de vivre plus facilement âgé, grâce à la proximité des commodités, que nous allons par ailleurs encore renforcer avec le préavis 112.

Donc oui, comme pour la petite enfance, les autorités doivent faciliter la vie des seniors non seulement parce qu'ils sont généralement des citoyens qui votent régulièrement. Mais surtout, parce que les seniors ont façonné notre société qui peut maintenant redistribuer des moyens tout azimut (culture, sport, sécurité, embellissement, etc).

Le SELOC, grâce à son mandataire, possède un diagnostic et des recommandations pour une politique communale des seniors en cinq points que la Municipalité pourra mettre en œuvre.

Cette importante action ne devrait pas commencer par un comportement d'écureuil en accumulant des réserves à gauche et à droite dans le budget.

## **Conclusions**

Les signataires de ce rapport minoritaire n'adhèrent pas au paragraphe trois, « Incidences financières », du préavis municipal 112, dès lors ils proposent l'amendement suivant des points 2 et 3 :

2. supprimé
3. supprimé

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 112/2018 concernant la Politique communale des seniors

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte de la mise en place de la Politique communale des seniors ;

Allamand Victor (rapporteur)  
Campiche Thierry  
Favre Suzanne  
Fueglister Jean-François